



CHARTRE D'ADHESION de l'Atelier Des Entreprises

L'Atelier Des Entreprises propose de louer des espaces de travail aux professionnels et aux particuliers pour la journée ou pour l'année.

MODALITES D'ADHESION

- ⊕ Pour profiter des espaces de travail, des évènements et adhérer au cercle des entreprises et activités d'ADE Coworking, chaque utilisateur doit s'abonner à l'année selon sa situation.
- ⊕ La première journée est gratuite et sans adhésion préalable, il s'agit d'une journée découverte.
- ⊕ Chaque adhérent devient partenaire de l'Atelier Des Entreprises et bénéficie de la promotion de son entreprise sur le site internet et les différents supports de communication (Web, affiches, Facebook, Twitter ...).
- ⊕ Chaque utilisateur bénéficie gratuitement d'une connectivité WIFI, du parking, des espaces de détente et de la cuisine.

TARIFS (€ TTC)

- ⊕ Carte d'adhésion 1 an
 - 60€ pour un individuel
 - 120€ pour une entreprise de - 10 salariés
 - 360€ pour une entreprise de 10-50 salariés
 - 1250€ pour une entreprise de +50 salariés
- ⊕ Poste de travail individuel en open space
 - Carnet de tickets 10 jours 90€ ou 20 jours 170€
 - Forfait possibles sur devis
- ⊕ Salle de réunion
 - De 5 à 50 personnes à partir de 80€ la demi-journée (tarif en annexe)
- ⊕ Bureau permanent (sur devis)

UTILISATION DES ESPACES

- ⊕ A son arrivée, la personne doit justifier de son adhésion à l'accueil.
- ⊕ Espaces de travail:
 - Coworking/Open space: Pour accéder à un poste de travail l'utilisateur doit acheter un carnet tickets de 10 ou 20 jours ou un forfait plein temps de 6 ou 12 mois. La personne choisit librement son poste de travail individuel à son arrivée.
 - Salles de réunion: Accessibles à la demi-journée ou plus sous réservation préalable
 - Salles de réunion (utilisation moins d'une heure) : Accès libre pour des mini réunions ou appels téléphoniques de moins d'une heure si la salle n'est pas réservée.
 - Espaces détente et cuisine: Accès libre
 - Bureau permanent: Après réservation et règlement, le locataire a accès à son bureau 24h/24.7j/7
- ⊕ L'accueil des personnes extérieures est autorisé pour des rendez-vous ou réunion, dans les salles de réunions après réservation.

RESPECT DU LIEU ET DES AUTRES

- ⊕ L'utilisateur s'engage à se comporter avec politesse et courtoisie et est invité à se présenter en tenue décente.

- ⊗ La personne s'engage à être le plus discret possible lors de ses appels téléphoniques et à veiller de son niveau sonore pour ne pas gêner les autres. Pour passer des appels il est préférable de s'éloigner de l'open space et d'utiliser un autre espace comme le salon cosy.
- ⊗ Chaque personne a l'obligation de conserver en bon état le matériel qui lui est confié.
- ⊗ La cuisine est un espace partagé, chacun doit faire sa propre vaisselle, la sécher et la ranger dans les placards.
- ⊗ Des poubelles et des containers sont à disposition des locataires et résidents, chaque locataire et résident a à sa charge l'évacuation de ses propres déchets,
- ⊗ Un cendrier est à disposition devant l'entrée du bâtiment, il est réservé exclusivement aux mégots de cigarettes, ne pas y jeter de cartons, gobelets ou autres détritrus.
- ⊗ Un aspirateur est disponible en espace technique derrière l'accueil pour effectuer le ménage de chaque bureau (à la charge du locataire dans les espaces privés).

REGLES DE SECURITE

- ⊗ Les abonnés longue durée disposent d'un badge personnalisé et des modalités de fonctionnement de la mise sous alarme du lieux,
- ⊗ Les horaires d'ouverture sont de 9h à 19h, il se peut que les horaires soient étendus en fonction de l'utilisation des autres utilisateurs.
- ⊗ La porte d'entrée doit être maintenue fermée pour maintenir les conditions de climatisation du lieu
- ⊗ Les utilisateurs n'ont pas accès au lieux techniques qui sont réservés au exploitants de ADE Coworking.